Votre eau du robinet

100 % santé

100 % économique

0 % déchet





POUR LES COMMUNES DE

Bussy-Lettrée | Champigneul-Champagne | Cheniers | Cherville Dommartin-Lettrée | Isse | Lenharrée | Montepreux | Saint-Pierre | Sommesous Soude | Soudron | St Etienne Au Temple | Thibie Vassimont et Chapelaine | Vatry | Villers le Château

(f) (S) (S) Chalons Agglo

chalons-agglo.fr



Chaque année, environ 4 300 000 m³ d'eau potable sont consommés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne. Châlons Agglo est responsable de la gestion de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, ainsi que la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

QUI FAIT QUOI?

LE SERVICE EAU POTABLE DE CHALÔNS AGGLO

Assure la gestion de l'eau potable en direct :

- Prélèvement de l'eau dans les champs captants la nappe
- Stockage de l'eau dans les réservoirs surveillés
- Analyses bactériologiques
- Entretien et changement des compteurs d'eau
- Entretien des canalisations d'eau
- Relevé des compteurs d'eau tous les six mois
- Interventions sur les fuites avant le compteur
- Établissement des factures d'eau

LA TRÉSORERIE DE CHALÔNS -EN-CHAMPAGNE



Le paiement de votre facture d'eau potable et des redevances d'assainissement non collectif sont à régler auprès du Trésor public de Châlonsen-Champagne

Renseignements concernant le règlement, les rappels pour impayés, les poursuites...

Trésorerie de Châlons-en-Champagne

Cité Administrative Tirlet 51 rue de la Charrière 51 000 Châlons-en-Champagne 03 26 68 47 55

Informations, réclamations et changements de domicile ou décès :

• par courriel : eau-potable@chalons-agglo.fr

• par téléphone : 03 26 69 38 38

• par courrier :

Le Service de l'Eau potable - Châlons Agglo 26 rue Joseph Marie Jacquard 51 000 Châlons-en-Champagne

• accueil physique : 2 Avenue Le Corbusier - 51 470 Saint-Memmie

• en dehors des heures de bureau et en cas d'urgence uniquement : 06 87 74 78 71





LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) DE CHALÔNS AGGLO

Les habitations non desservies par un réseau public de collecte des eaux usées (égouts) sont concernées par le SPANC. Elles doivent être équipées sur leur terrain d'une installation autonome dite « d'assainissement non collectif » pour traiter leurs eaux usées.

Le SPANC est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement
- Diagnostiquer les installations à fréquence régulière
- Établir des factures SPANC (redevance annuelle).

Notre règlement de service est disponible sur le site internet ou bien par simple demande auprès du service. Pour plus d'information vous pouvez consulter notre site internet.

Informations, réclamations et changements de domicile ou décès :

- Par courriel spanc@chalons-agglo.fr
- Par téléphone au 03 26 69 38 38
- Par courrier26 Rue Joseph-Marie Jacquard,51 000 Châlons-en-Champagne
- Accueil physique 2 Avenue Le Corbusier 51 470 Saint-Memmie
- Site internet : chalons-agglo.fr